

SYNTHESE DES CRITERES DE PRISE EN CHARGE

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le taux horaire de prise en charge est un forfait.

Qualification visée	Certifications RNCP	Reco. CCN (hors classif niveau 1)	CQP Jouet
PUBLICS SPECIFIQUES (bénéficiaire RSA, ASS, salarié en CUI avant CP, salarié de - 26 ans sans diplôme obtenu) et + de 45 ans			
Financement des heures de formation, d'accompagnement et d'évaluation	20 €/h		
Exercice de la fonction tutorale (EFT)	80 €/mois pendant 6 mois		
PUBLICS reconnus travailleurs handicapés percevant ou non l'AAH			
Financement des heures de formation, d'accompagnement et d'évaluation	30 €/h		
Exercice de la fonction tutorale (EFT)	80 €/mois pendant 6 mois		
AUTRES PUBLICS ELIGIBLES			
Financement des heures de formation, d'accompagnement et d'évaluation	9,15 €/h	20 €/h	
Exercice de la fonction tutorale (EFT)	80 €/mois pendant 6 mois		
TOUT PUBLIC			
Formation Tuteur	Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 €/h, dans la limite de 40 heures.		

Pour plus de détails et compléments d'information, [consulter la fiche complète](#)

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Prise en charge	EFT	Formation Maître d'apprentissage
Consulter les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage de votre branche sur le site de France Compétences (https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees).	80 €/mois pendant 6 mois	15 €/h, dans la limite de 40 heures.

Pour plus de détails et compléments d'information, [consulter la fiche complète](#)

RECONVERSION OU PROMOTION PAR L'ALTERNANCE (PRO-A)

PEC	Plafond de PEC	EFT	Formation tuteur
RNCP*			
15€/h	6.000 €	80 €/mois pendant 6 mois	15 € / h, dans la limite de 40 heures.
VAE*			
75€/h	3.000 €	Pas de prise en charge	15 € / h, dans la limite de 40 heures.
CléA			
25€/h	3.000 €	Pas de prise en charge	15 € / h, dans la limite de 40 heures.

Pour plus de détails et compléments d'information, [consulter la fiche complète](#)

* [Consulter la liste des certifications éligibles fixées par l'accord de branche étendu](#)

FORMATION DU TUTEUR / MAITRE D'APPRENTISSAGE

Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 €/h, dans la limite de 40h maximum.

Pour plus de détails et compléments d'information, [consulter la fiche complète](#)

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES

	Entreprise de moins de 11 salariés	Entreprises de 11 à 49 salariés
Compétences +	1 600 €/an/entreprise	2 400 €/an/entreprise
Click & Form	10 inscriptions / entreprise / an	20 inscriptions / entreprise / an
Fonds réservés groupe	Consulter votre réseau / groupe	

Pour plus de détails et compléments d'information, [consulter la fiche complète](#)